

Saillans : une gouvernance collégiale et participative

Qui sommes-nous ?

Nous sommes avant tout des **habitant(e)s et citoyen(ne)s** de la commune de Saillans, concerné(e)s par l'avenir de leur village et par la construction d'un bien-vivre-ensemble respectueux de l'autre et de l'environnement.

Depuis les élections du 23 mars 2014, nous sommes **élu(e)s** de la commune.

Nous mettons en place une **gouvernance collégiale*** et **participative*** de la commune de Saillans, ce à quoi nous nous étions engagés lors de la campagne électorale.

Pourquoi changer de mode de fonctionnement ?

Nous avons constaté **deux dérives** du fonctionnement classique d'une municipalité, particulièrement prégnantes dans les petites et moyennes communes en milieu rural :

- **l'accaparement du pouvoir** par quelques élus, bien souvent le maire et ses adjoints, soit que certaines ambitions personnelles soient fortes, soit que les autres élus se désinvestissent de leur fonction.
- une **faible implication des habitants** à la vie de la commune, implication souvent limitée au seul acte de vote une fois tous les six ans, que ce soit par manque d'espace, de temps ou d'outils d'information et de participation.

Nous avons donc souhaité mettre en place un mode de fonctionnement qui permette de **prévenir et de limiter ces deux dérives**, tout en s'inscrivant dans la législation existante.

Ce nouveau mode de fonctionnement s'appuie sur deux principes :

- la **collégialité** au sein du conseil municipal
- la **participation** des habitants à la gestion de la commune.

Comment sommes-nous arrivés là ?

La campagne aux élections municipales de mars 2014, qui a duré environ six mois, a constitué une expérience pratique de la participation.

La liste «Autrement pour Saillans.... tous ensemble» était constituée d'habitants sans leader. Les candidats ne se connaissaient pas nécessairement avant et aucun n'avaient d'expérience d'élus. Le maire et la 1^{ère} adjointe n'ont été choisis qu'un mois avant les élections, après la construction collective des valeurs qui rassemblaient la liste ainsi que des principes du futur fonctionnement de la mairie.

Le contenu du programme (avec les orientations politiques et des pistes d'actions) a été co-construit en réunion publique entre les habitants. C'est ce qui guide aujourd'hui les décisions de la commune.

La méthode de la participation des habitants a été expérimentée par tous dès la campagne. Chacun a pu voir concrètement comment il pourrait être impliqué dans la gestion de la commune.

Le 1er succès de la liste, outre celui d'avoir battu le maire et conseiller général sortant, concerne le taux de participation aux élections : il a frôlé les 80 % ! Une semaine après les élections, une journée « portes ouvertes » a été organisée afin que les habitants réinvestissent et se réapproprient leur mairie. Ce jour-là, plus de 200 habitants se sont inscrits aux commissions participatives.

En quoi consiste la gouvernance collégiale ?

Un mode de gouvernement est **collégial*** lorsque le pouvoir de décision n'est pas exercé par un chef unique, mais par un groupe, dont les membres possèdent des pouvoirs égaux.

La collégialité* au sein de la municipalité de Saillans est mise en place par :

- une répartition du pouvoir entre tous les élus
- un exercice du pouvoir en binôme (ou trinôme)
- un partage du pouvoir avec les habitants dans le cadre des commissions participatives
- la tenue bimensuelle du Comité de Pilotage comme instance principale de travail et de décision des élus, ouverte au public.
- l'utilisation d'outils Internet pour faciliter le travail collaboratif.

LA REPARTITION DU POUVOIR ENTRE TOUS LES ELUS

Les différentes **compétences municipales** sont réparties sur l'ensemble des **élus référents*** du conseil municipal*.

La mission des élus référents consiste en :

- la coordination d'une commission participative* relevant de leur compétence
- la gestion des affaires relevant de leur compétence (préparation des projets et des décisions)
- le suivi de l'exécution des décisions prises collégialement.

Pour exercer cette mission, les élus disposent chacun d'une **délégation de fonction*** et reçoivent une **indemnité de fonction***.

L'attribution de délégations et d'indemnités de fonction à tous les élus référents permet d'impliquer et de responsabiliser durablement l'ensemble des élus et de reconnaître le travail fourni (en comparaison, dans un fonctionnement classique de municipalité, ces délégations et ces indemnités de fonction sont attribuées à un nombre restreint d'élus : les seuls adjoints).

Ces élus référents sont actuellement au nombre de 12 (sur un total de 15 conseillers municipaux : 3 élus, issus de la liste d'opposition, ne souhaitant pas adhérer à ce mode de fonctionnement).

L'EXERCICE DU POUVOIR EN BINOME

Les compétences municipales sont exercées par des **binômes** (ou trinômes) **d'élus référents**.

Le maire et la première adjointe constitue le **binôme de tête** : leur rôle est d'animer et de coordonner l'ensemble des élus.

Sept binômes (ou trinômes) d'élus référents sont responsables de sept compétences municipales et en charge de la coordination des commissions participatives* correspondantes : Aménagements et travaux ; Enfance, jeunesse et éducation ; Associations, sports, culture et patrimoine ; Vivre longtemps au village, santé et action sociale ; Economie et production locale ; Mobilité, environnement et énergie ; Finances et budget.

Ce mode d'organisation permet d'éviter les prises de décisions isolées et permet de partager les responsabilités et le travail, d'enrichir les réflexions.

LES COMMISSIONS PARTICIPATIVES : IMPULSER, ETUDIER, METTRE EN ŒUVRE LES PROJETS

Les élus référents hiérarchisent et suivent les affaires de la commune dans leur domaine de compétence, en associant étroitement les habitants à ce travail, dans le cadre des **commissions participatives***.

Les commissions participatives regroupent l'ensemble des habitants qui le souhaitent sous la coordination d'un binôme d'élus référents. Elles ont pour rôle d'impulser les idées ainsi que d'étudier, de suivre et de mettre en œuvre des projets.

Par comparaison, dans un fonctionnement classique de municipalité, les affaires sont étudiées et suivies dans le cadre de commissions municipales*, facultatives, pilotées par un adjoint et regroupant seulement des conseillers municipaux, et parfois, certains habitants à titre « d'experts »).

LE COMITE DE PILOTAGE : L'INSTANCE PRINCIPALE DE TRAVAIL ET DE DECISION DES ELUS

Le **comité de pilotage*** est l'instance principale de travail et de décision des élus.

Il se tient deux fois par mois environ et est ouvert au public.

Par comparaison, dans un fonctionnement classique de municipalité, l'instance exécutive est constitué par le bureau municipal* (ou conseil d'adjoints), qui se réunit sans public, de manière informelle, en amont des conseils municipaux.

UN TRAVAIL COLLABORATIF FACILITE PAR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'utilisation d'Internet, et notamment de la plateforme Zimbra, permet aux élus ainsi qu'aux agents de la mairie de partager des informations, des espaces de discussion, des calendriers, des documents et des tâches.

Ces outils permettent de faciliter le travail collectif. Ils jouent un rôle important dans la transparence de l'information et contribuent à limiter les risques d'accaparement du pouvoir.

En quoi consiste la gouvernance participative de la commune ?

Nous nous sommes engagés à **impliquer étroitement les habitants** à la gestion de la commune pour ce qui concerne à la fois (1) l'impulsion des idées (2) l'étude, le suivi des projets et (3) leurs mises en œuvre.

La validation des projets et les décisions d'engagement des financements restent entre les mains des élus et sont votées en Comité de pilotage ou en Conseil Municipal, conformément aux principes de la démocratie représentative.

Cette implication des habitants constitue le fondement de notre fonctionnement. Il est alors de notre devoir d'élus de permettre et de garantir la participation des habitants.

Pour cela, nous mettons en place :

- des commissions participatives* thématiques pour définir l'orientation générale de la politique locale
- des Groupes Action-Projets* pour mettre en œuvre des projets précis
- des méthodes d'animation pour favoriser et garantir la participation des habitants
- la transparence sur la gestion des affaires communales à toutes les étapes de travail et de décision ce qui nécessite l'information régulière des habitants
- des référendums locaux pour les grandes décisions
- une instance d'accompagnement et de suivi de la démocratie participative, le Conseil des Sages*

LES COMMISSIONS PARTICIPATIVES POUR DEFINIR LES ORIENTATIONS POLITIQUES GENERALES

Les **commissions participatives** thématiques visent une réflexion générale sur un thème, à définir les grandes orientations de la politique locale, à faire émerger et à hiérarchiser les actions concrètes à mettre en œuvre.

Elles sont permanentes sur la mandature. Elles regroupent l'ensemble des habitants intéressés par le thème et sont coordonnées par un binôme (ou trinôme) d'élus référents. Elles sont animées avec méthode par des animateurs (habitants bénévoles neutres). Elus et habitants sont sur un pied d'égalité en termes de partage du temps de parole et de poids dans les choix effectués. Les commissions participatives thématiques se réunissent environ deux fois par an et durent deux heures.

A ce jour, sept commissions participatives, correspondant aux sept compétences municipales, existent à Saillans et regroupent au total 230 habitants. En janvier 2015, 230 habitants sont inscrits à ces commissions, ce qui représente 24 % de la population majeure de Saillans. Les inscriptions sont ouvertes tout au long de la mandature.

LES GROUPES ACTION PROJETS (GAP) POUR DES PROJETS PRECIS.

Les **Groupes Action-Projet (GAP)** sont des groupes de travail autour d'un but précis défini lors des commissions participatives thématiques. Ils visent à préparer, à suivre, puis éventuellement à mettre en œuvre un projet concret.

Ils rassemblent un nombre plus limité d'habitants (de l'ordre d'une dizaine, mais sans maximum) sous la coordination d'un élu.

Les GAP se réunissent de manière plus fréquente que les commissions mais sur une période déterminée (quelques mois). Les agents de la mairie peuvent y être associés.

En janvier 2015, quatorze Groupes Actions Projets sont au travail. Plusieurs ont déjà mené des actions à terme, comme par exemple la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'extinction de l'éclairage public la nuit, la conception de panneaux de sensibilisation à la protection de la rivière, la réalisation d'une enquête sur les besoins sociaux de la population, le choix du mobilier urbain de la Grand Rue juste rénové, la révision des tarifs de l'eau potable.

DES OUTILS ET METHODES D'ANIMATION POUR ACCOMPAGNER LA PARTICIPATION

Afin d'impliquer un grand nombre de participants, de ne pas les lasser et pour être efficace, les réunions sont animées avec méthode, par des animateurs* extérieurs aux débats.

Les **outils et les méthodes d'animation** de réunions utilisés sont inspirés de **l'éducation populaire***. Le déroulé précis de la réunion est réfléchi et planifié en amont : un document « conducteur » permet de bien cadrer la réunion, en clarifiant les objectifs, les outils et le temps nécessaires pour les atteindre. L'alternance de moments de travail en sous-groupes et de restitution collective garantit que chacun puisse s'exprimer, être écouté et que les choix soient fait collectivement. Elus et habitants sont sur un pied d'égalité en termes de partage du temps de parole et de poids dans les choix effectués. Enfin, les séances sont évaluées par les participants afin d'améliorer leur déroulé futur.

Les **animateurs** sont des habitants bénévoles, formés par d'autres habitants, dont un professionnel. Nous sommes accompagnés dans cette tâche par **le Conseil des Sages***. Actuellement, 26 habitants ont été formés et peuvent ainsi animer les différentes commissions participatives ou Groupes Action Projet.

LA TRANSPARENCE ET L'INFORMATION SUR LA GESTION DES AFFAIRES COMMUNALES

L'information et la transparence sont des préalables à la participation des habitants. Ces derniers doivent pouvoir suivre en temps réel l'avancement des dossiers, les difficultés rencontrées, les choix effectués.

Les comités de pilotage des élus sont **publics** : les habitants peuvent intervenir et poser des questions en cours de séance. Une séance de questions du public est également organisée à la fin de chaque conseil municipal.

Toutes les réunions de travail des élus et des habitants (commission, groupe action-projet, ...) donnent lieu à des **comptes rendus** qui sont publiés systématiquement et rapidement sur le site Internet de la mairie. Ainsi, les habitants sont tenus au courant du contenu des dossiers au fur et à mesure de leur avancement.

Des **réunions publiques** sont organisées concernant l'avancement de tous les sujets qui affectent fortement la vie quotidienne des habitants (par exemple l'extinction de l'éclairage public la nuit).

De multiples **outils d'information** des habitants sont mis en place (dans le cadre du Groupe Action-Projet « Transparence ») :

- un site internet régulièrement mis à jour,
- des panneaux d'affichage dans les quartiers,
- une liste de diffusion mail,

- un agenda mensuel,
- un bulletin municipal trimestriel
- un livret d'accueil pour les nouveaux habitants

LES REFERENDUMS LOCAUX POUR LES GRANDES DECISIONS

Pour certaines décisions importantes, les habitants seront associés à la prise des décisions au moyen de référendums locaux.

LE CONSEIL DES SAGES POUR LA VEILLE DE LA MISE EN PLACE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

« *Le Conseil des sages est une instance d'observation et de veille quant à la mise en pratique de la démocratie participative à Saillans afin de garantir le pouvoir d'agir* des habitants* » (article 1 de la Charte su Conseil des Sages).

Il est constitué de 12 habitants : six membres candidats non élus ou anciens volontaires de la liste « *Autrement pour Saillans ... tous ensemble* », six autres habitants tirés au sort parmi les volontaires, en respectant la parité hommes / femmes.

Le Conseil des sages a plusieurs missions : il veille sur la mise en œuvre et le bon fonctionnement de la démocratie participative ; il accompagne cette mise en œuvre en apportant son appui logistique et méthodologique et en se chargeant du recrutement, de la formation et de l'outillage des animateurs. Enfin, il fait connaître l'expérience de Saillans (archivage, organisation d'assises).

Une expérimentation en marche, au quotidien

En tant que citoyens, nous n'avons pas d'expérience préalable d'élus (et pas de mauvaises habitudes non plus). **Nous ne sommes pas des professionnels de la politique ni de la participation.** Nous partons du principe qu'il n'y pas besoin d'être « expert » ou « professionnel » pour prendre part à la vie politique de sa commune et que chacun dispose d'idées, d'envies, de savoirs ou de savoir-faire qui peuvent être valorisés. L'intelligence collective naît dans la reconnaissance et l'activation des 'petits' apports de chacun, et permet de faire de 'grandes' choses, en tout cas des choses plus grandes et plus nombreuses que la simple somme des actions de chacun. Nous partons également du principe qu'il n'y a pas de relation hiérarchique, ni de barrière entre les élus et les habitants, ni entre le maire et les conseillers municipaux, mais seulement un partage, sur une période donnée (la mandature) des responsabilités dans la gestion de la commune.

Nous expérimentons pas à pas, ensemble, élus et habitants, un nouveau mode de fonctionnement. Nous n'avons pas de modèle préconçu que nous tenterions d'appliquer. Nous cherchons au quotidien, par la confrontation à la pratique, les solutions aux problèmes que nous rencontrons. Nous nous permettons d'essayer, de nous tromper, de changer et nous nous donnons le temps de le faire. Nous formalisons ensuite, et quand nous en ressentons le besoin, certains principes ou certaines règles de fonctionnement, sans pour autant les figer. C'est ainsi que nous avons été amenés à inventer des outils ou des instances afin de nous faciliter le travail, comme le Comité de Pilotage, les commissions participatives, les Groupe Action-Projet ou le Conseil des Sages. La présentation ci-dessus résulte ainsi d'une **formalisation chemin-faisant** de nos expérimentations. Elle reflète l'état de nos réflexions et de notre expérience en janvier 2015. Cette organisation est en constante évolution.